

L'ESSENTIEL ORTIVA® melon

UNE ACTION PRÉVENTIVE ET POLYVALENTE



syngenta®



- **Composition :**
250 g/l azoxystrobine
- **Formulation :**
SC (Suspension concentrée)
- **Dose :** 0,8 l/ha
- **Cibles :** Anthracnose, cladosporiose, mycosphaerella citrulina, mildiou et oïdium
- **DAR :** 3 jours
- **ZNT aquatiques :**
20 m dont 20 m de DVP
- **DRE :** 6 heures en plein champ et 8 heures en cultures sous serre après ventilation
- **Nb d'applications max :**
3 applications maximum / an
- **Volume de bouillie :**
minimum 500 à 600 litres (recommandé par Syngenta)
- **Emballages :**
1 litre et 5 litres



Renseignements Techniques

0 825 00 05 52

Service 0,15 € / min
+ prix appel

renseignements.techniques@syngenta.com

MODE D'ACTION

- L'**azoxystrobine**, substance active d'**ORTIVA®**, empêche le développement du champignon en **bloquant la formation d'énergie** au niveau des mitochondries.
- L'azoxystrobine est absorbée par le végétal puis **se diffuse** dans l'organe traité par mouvement translaminaire et **protège ainsi les deux faces de la feuille** atteinte par le produit.
- L'activité de l'azoxystrobine est **préventive**, les applications doivent donc être effectuées en préventif strict et jamais sur des attaques déclarées.

ORTIVA® en début de programme : polyvalence et efficacité sur mildiou, nuiles et oïdium

LA POLYVALENCE D'ORTIVA®

Sur melon, **ORTIVA®** est autorisé à la dose unique de **0,8 l/ha** contre :

- **Le mildiou.**
- **Les nuiles :** cladosporiose, anthracnose et *mycosphaerella citrulina*.
- **L'oïdium.**

Le **très large spectre d'activité de l'azoxystrobine** est reconnu au travers d'un très grand nombre d'autorisations :

- **Au total, plus de 50 usages différents sur plus de 30 cultures différentes.**

LES AVANTAGES

- Spectre polyvalent adapté à la culture
- Efficacité
- Dose unique
- Bonne résistance au lessivage



Cladosporiose du melon

L'EFFICACITÉ D'ORTIVA®

Avec **ORTIVA®**, une lutte simultanée contre :

- **Le mildiou** : cette maladie est foudroyante, **ORTIVA®** est la base d'un programme de qualité.
- **L'oïdium** : importante maladie sur le melon qui peut arriver très tôt. **ORTIVA®** est efficace grâce à sa capacité à protéger les faces intérieures et supérieures des feuilles.
- **Cladosporiose, et nuiles en général** : **ORTIVA®**, **pénétrant puis translaminaire, résiste au lessivage** et est mis à l'abri du lessivage au cœur de la plante. Il est un atout important pour lutter contre ces maladies, notamment en périodes pluvieuses à haut risque.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

- **ORTIVA®** sera **toujours appliqué préventivement** et en aucun cas sur maladie déclarée.
- **ORTIVA®** s'utilise dans le cadre de programmes de protection incluant d'autres familles chimiques.
- Peu préjudiciable à la faune auxiliaire, **ORTIVA®** peut être **recommandé dans des programmes de protection intégrée**.
- Syngenta recommande l'utilisation d'un volume de bouillie d'au moins 500 à 600 l/ha.

Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.
S.A. au capital de 103 516 413 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com.: FR 11 443 716 832.
Agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

En cas d'incident, appeler le **0 800 803 264** Service & appel gratuits

ORTIVA® - AMM N° 9700332 - Composition : 250 g/l azoxystrobine - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe 1 Pour protéger les eaux souterraines, suite à une utilisation sur pomme de terre, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de l'azoxystrobine plus d'une fois tous les deux ans. SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit plus d'une fois par an sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 % pour les usages sur « graines protéagineuses » d'hiver. SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit plus d'une fois par an sur sols artificiellement drainés pour les usages sur « graines protéagineuses » de printemps, « haricots écossés frais », « haricots et pois non écossés frais », « légumineuses potagères sèches » et « pois écossés frais ». SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés pour les usages sur pomme de terre, « artichaut », « chicorées - production de racines », « choux à inflorescence », « choux pommés », « choux feuillets », cultures florales et plantes vertes, fines herbes, « oignon », « poireau », infusions, « laitues » et PPAM non alimentaires. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur « artichaut », asperge, « carottes », « chicorées-production de racines », « céleri-branché », « choux à inflorescence », « choux pommés », « choux feuillets », « cucurbitacées à peau comestible », « cultures florales et plantes vertes », « fines herbes », fraises, « cucurbitacées à peau non comestible », « navet » en plein champ, « poivron », « oignon », « poireau », « salsifis », infusions, « laitues » et PPAM non alimentaires. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur pomme de terre et « pavot ».

® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

syngenta®

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.